

*Rapport Moral et Financier*

*Exercice 2022*

# Sommaire

	Page
<b>1) ACTIVITE DE L'ASSOCIATION</b>	<b>3</b>
<b>a) Activité non vie</b>	<b>3</b>
↳ Assurance-Crédit	<b>3</b>
↳ Frais de santé	<b>3</b>
↳ Frais de santé	<b>4</b>
<b>b) Activité Vie</b>	<b>4</b>
<b>c) Synthèse du chiffre d'affaires</b>	<b>4</b>
<b>d) Nombre d'adhérents</b>	<b>5</b>
<b>2) REMUNERATION DES CONTRATS EN EUROS SOUSCRITS PAR L'ASSOCIATION</b>	<b>5</b>
<b>3) ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022, BUDGET 2023 ET PREVISIONNEL 2024</b>	<b>5</b>
a) Comptes de l'association	<b>5</b>
b) Budget 2023 et prévisionnel 2024	<b>6</b>
<b>4) RESSOURCES DE L'ASSOCIATION POUR 2023</b>	<b>7</b>
<b>5) ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>7</b>
a) Gouvernance	<b>7</b>
b) Réunions du conseil d'administration	<b>7</b>
c) Faits marquants de l'exercice	<b>8</b>
<b>6) RAPPORT DES AVENANT ET CONTRATS SIGNES EN 2022</b>	<b>10</b>
a) Souscription d'un nouveau contrat	<b>10</b>
b) Signature d'avenant	<b>11</b>

## ANNEXE

Tableau des avenants signés par l'association

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale, pour vous exposer la situation et l'activité de votre association, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## 1) **ACTIVITE DE L'ASSOCIATION**

En 2022, les affaires nouvelles sont en baisse, de 6% en nombre et de 1% en montant. Le portefeuille enregistre une légère baisse du nombre de contrats (- 1%) et une augmentation de 1,3% du chiffre d'affaires.

Il est à noter que le portefeuille de la MVP représente 60 % du portefeuille de La Médicale.

L'activité par branche est détaillée ci-dessous :

### **a) Activité Non-Vie**

#### ↳ Assurance-Crédit

Il est constaté une accentuation de la baisse des affaires nouvelles de 10,3 % en nombre et de 9,7 % en montant.

Toutefois, les résiliations sont en baisse de 5,6 % en nombre et quasi stable en montant (-0,6%). La plus forte baisse des résiliations se situe au niveau des généralistes (15,7%) tandis que la plus forte hausse se situe chez les vétérinaires. En dehors des vétérinaires, les résiliations sont en baisse pour toutes les professions.

Le nombre de résiliations chez les pharmaciens, qui représentent un grand volume, représente environ 27% en nombre soit près d'1,5 million sur 3,5 millions en termes de primes.

Le portefeuille en assureur emprunteur stagne (- 0,4%), et est quasiment *flat* en montant avec + 0,9%.

#### ↳ Frais de Santé

Les affaires nouvelles sont en baisse de 5,2 % en nombre et 6,1 % en montant.

L'action « C21A » permettant d'appliquer une réduction de 15% a pris fin au 31 décembre 2022. Elle a permis de maintenir l'activité en affaires nouvelles car le taux d'affaires nouvelles réalisées avec cette réduction représente 55%.

A noter que les résiliations sont toujours en diminution.

## ↳ Prévoyance

Les affaires nouvelles sont en augmentation de 12,8 % en nombre et de 13,8 % en montant.

Les actions commerciales ont été mises en place tout au long de l'exercice écoulé.

Les résiliations sont en baisse en nombre de 10,5% et en montant de 5,3%. La plus forte baisse se situe au niveau des kinésithérapeutes, infirmiers et paramédicaux (KIP) avec - 19,2%.

Le portefeuille prévoyance est en baisse en nombre de 2,9% et est *flat* à - 0,2% en montant.

### **b) Activité Vie**

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2022 s'élève à 36 563 525 euros enregistrant ainsi une baisse de 23,8% par rapport à décembre 2021. Le nombre de contrats baisse de 8,9% par rapport à décembre 2021. L'encours quant à lui enregistre une diminution de 9,4 % par rapport à décembre 2021 Il s'élève à 844 millions d'euros à fin décembre 2021.

Predica maintient l'aspect concurrentiel du Médicale Investissement qui continue de profiter des transferts intra assureur, et notamment des transferts des Médi-retraite bénéficiant de taux garantis arrivant à échéance.

### **c) Synthèse du chiffre d'affaires réalisé au travers des contrats souscrits par l'association sur les 5 derniers exercices :**

Le chiffre d'affaires réalisé au travers des contrats souscrits par l'Association aussi bien en Prévoyance – Frais de santé qu'en Epargne est le suivant :

En M€

	<i>Exercice 2018</i>	<i>Exercice 2019</i>	<i>Exercice 2020</i>	<i>Exercice 2021</i>	<i>Exercice 2022</i>
<i>Prévoyance – Frais de Santé – Assurance-Crédit</i>	333	348	367	372	372
<i>Epargne – Retraite</i>	62,73	64,12	52,9	48	36,5

### **d) Nombre d'adhérents**

Au 31 décembre 2022, le nombre d'adhérents Non-Vie s'établit à 145 221 contre 146 704 au 31 décembre 2021, ce qui représente une baisse d'environ 1 % du nombre d'adhérents Non-Vie sur une année.

## 2) **REMUNERATION DES CONTRATS EN EUROS SOUSCRITS PAR L'ASSOCIATION :**

Les résultats de l'exercice 2022 ont permis à PREDICA de revaloriser les encours à effet du 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Produits	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
MEDICALE INVESTISSEMENT 1 et 2 *	1,80%	1,40%	1,20%	1,10%	2,30%
MEDICALE HORIZON 1 et 2	1,35%	0,95%	0,75%	0,65%	1,85%
MEDICALE HORIZON MADELIN 1 et 2	1,90%	1,50%	1,60%	1,50%	2,79%
MEDIC-EPARGNE 1 et 2	0,75%	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%
MEDI-RETRAITE					
Souscription depuis le 01/06/95	0,75%	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%
Versement programmés	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
Versement libres avant le 31/12/97	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
Versement libres depuis le 01/01/98	0,75%	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%
MEDI-RESSOURCES	0,75%	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%
MEDICALE RETRAITE PROFESSIONNELS 1 et 2	1,90%	1,50%	1,60%	1,60%	2,79%
MEDICALE RETRAITE 1 et 2	1,90%	1,50%	1,60%	1,40%	2,59%
MEDICALE PATRIMOINE	1,30%	0,90%	0,70%	0,60%	1,80%
MEDICALE EPARGNE (PEP et non PEP)	0,75%	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%
MEDICALE REVENUS	0,75%	0,65%	0,50%	0,50%	1,70%

\* Cette rémunération est susceptible d'être améliorée grâce à l'application de la PAB préférentielle

Pour le contrat Médicale Sérénité de SPIRICA le taux servi sur le fonds euro Madelin en 2022 est de 1,85%. Les taux servis sur les fonds NeoEuro Garantie et NeoEuro Garantie2 s'élèvent respectivement à 0,98% et 0,08%.

## 3) **ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022 ET BUDGET 2023 ET PREVISIONNEL 2024**

### a) **Comptes de l'association**

Aux termes des délibérations du 25 janvier 2022, le Conseil d'Administration a, conformément à l'article 6 des statuts, et afin de faire face aux frais de fonctionnement de l'Association, maintenu la cotisation à un montant de 1,30 euro par nouvelle adhésion.

Les ressources de l'Association d'un montant de 28 395,42 euros se composent :

- des cotisations de l'exercice 2022 basées sur le nombre d'affaires nouvelles au 31 décembre 2021 à hauteur de 28 008,50 euros.
- du montant des intérêts bancaires à hauteur de 386,92 euros.

Il convient d'ajouter à ces ressources le report à nouveau de l'exercice 2021 à hauteur de

143 668,34 euros.

Les charges de l'exercice, d'un montant total de 37 938,43 euros, se décomposent comme suit :

- travaux administratifs	14 724,40 €
- assurance RCMS	3 320,00 €
- frais d'organisation de l'assemblée générale	0,00 €
- frais de déplacement	840,74 €
- frais d'actualisation du site	0,00 €
- indemnités de présence	3 350,00 €
- frais bancaires	53,30 €
- frais d'acte	0,00 €
- autres frais	0,00 €

Le solde de trésorerie, au 31 décembre 2022, s'élève à 106 382,03 euros.

Les comptes de l'Association font apparaître au 31 décembre 2022 un résultat déficitaire de (9 543,01) euros.

#### b) Budget 2023 et prévisionnel 2024

Ressources 2023 :

- Report à nouveau 2021	143 668,34 €
- Résultat 2022	(9 543,01) €
<b>Total des ressources 2023</b>	<b>134 125,33 €</b>

POSTES	Budget 2022	Dépenses engagées en 2022	Budget 2023	Budget Prévisionnel 2024
Frais bancaires	60,00 €	51,10 €	60,00 €	60,00 €
Assurance RCMS	3 500,00 €	3 320,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Indemnités administrateurs	5 250,00 €	3 700,00 €	5 250,00 €	5 250,00 €
Frais de déplacement	2 000,00 €	1 719,48 €	1 800,00 €	1 900,00 €
Travaux administratifs (juridiques, comptables et logistique + traitement coupons)	16 000,00 €	23 285,39 €	16 700,00 €	18 000,00 €
Frais site internet	1 000,00 €	2 812,50 €	1 800,00 €	1 800,00 €
Assemblée Générale (frais d'organisation)	1 500,00 €	1 196,60 €	1 200,00 €	1 500,00 €
Conseils d'Administration (frais d'organisation - frais de mission)	500,00 €	1 853,36 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Convocation AG (Pris en charge par l'assureur)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres Frais de Fonctionnement (Formalités Préfecture...)	500,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 310,00 €</b>	<b>37 938,43 €</b>	<b>32 810,00 €</b>	<b>34 510,00 €</b>

#### 4) **RESSOURCES DE L'ASSOCIATION POUR 2023:**

Le Conseil d'Administration a décidé, conformément à l'article 6 des statuts, et afin de faire face aux frais de fonctionnement de l'Association, de maintenir la cotisation à un montant de 1,30 euro par nouvelle adhésion.

#### 5) **ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

##### a) **Gouvernance**

Au 31 décembre 2022, le Conseil est composé de six administrateurs dont un président en la personne de Monsieur Yves ROUPNET.

<b>Nom et prénom</b>	<b>Profession</b>	<b>Fonctions dans l'association</b>	<b>Date de nomination</b>
Yves ROUPNET	Dirigeant de Société (retraité)	Président et Administrateur	28/01/2008
Gérard BIRO	Médecin	Administrateur	02/06/2021
Françoise CHABAULT-TOTI	Agent Général d'Assurance (retraitée)	Administrateur	28/01/2008
Michel DUMONT	Cadre de Direction (retraité)	Administrateur	12/06/2018
Daniel LACAZE	Agent Général d'Assurance (retraité)	Administrateur	02/06/2021
Christian RONDEAU	Vétérinaire (retraité)	Administrateur	04/10/2012

##### b) **Réunions du Conseil d'Administration**

En 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises, à savoir les 28 janvier, 29 mars, 2 juin, 20 septembre et 9 novembre.

Les points abordés et le taux de présence sur chaque Conseil ont été les suivants :

	CA 28/01/22	CA 29/03/2022	CA 02/06/2022	CA 20/09/2022	CA 09/11/2022
<b>Nombre de présents</b>	6/6	6/6	5/6	5/6	5/6
<b>Ordre du jour</b>	Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration Point sur l'activité Evolution des contrats groupe Taux de PAB 2021 Arrêté de comptes 2021, budget 2022 et prévisionnel 2023 Questions diverses	Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration Point sur l'activité Evolution des contrats groupe Point sur la cession de La Médicale à Generali Assemblée générale Questions diverses	Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration Point sur l'activité des assureurs Evolution des contrats groupe Point sur l'organisation de l'assemblée générale 2022 Questions diverses	Approbation des procès-verbaux des précédents Conseils d'administration Point sur l'Activité Evolution des contrats groupe Calendrier 2023 Questions diverses	Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration Point sur l'Activité Evolution des contrats groupe Contrat de prestations de services Projet de restructuration Assemblée Générale 2023 Questions diverses

Au titre de l'exercice 2022, le montant global des indemnités allouées aux administrateurs au titre de leur temps de présence s'élève à : **3 700 euros**.

### c) **Faits Marquants de l'exercice 2022**

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'Administration a été amené à considérer plus particulièrement les points suivants :

#### ↳ Acquisition de la société La Médicale par le Groupe Generali

Au 1<sup>er</sup> juillet 2022, le Groupe Generali a fait l'acquisition de La Médicale détenue par Crédit Agricole Assurances (CAA), ainsi que du portefeuille Assurance Décès lié à leurs contrats emprunteurs et prévoyance et détenu par Predica.

En termes de périmètre et de modalités juridiques, le projet incluait plus spécifiquement :

- La cession des actions détenues par CAA dans La Médicale à la société Generali Iard, filiale de Generali France,
- Le transfert du Portefeuille Assurance Décès assuré par Predica à la société Generali Vie, également filiale de Generali France.

Ces deux opérations ont fait l'objet de formalités d'information et de demande d'approbation auprès de l'Autorité de Contrôle Prudence et de Résolution (ACPR).

Une communication institutionnelle aux souscripteurs, assurés et adhérents s'est faite par une publication sur le site internet de La Médicale ([www.lamedicale.fr](http://www.lamedicale.fr)).

#### ↳ Projet de restructuration des activités de l'Association

L'Association souscrit des contrats de prévoyance auprès de La Médicale dorénavant filiale du groupe Generali, et d'épargne et retraite auprès des assureurs Predica, Spirica et Crédit Agricole Assurances Retraite du groupe Crédit Agricole.

En sa qualité de souscripteur de contrats de groupe, l'Association contrôle la gestion de l'assureur et reçoit de sa part des informations sur ces contrats qui peuvent revêtir un caractère confidentiel aussi il est apparu nécessaire pour les membres du Conseil d'Administration de restructurer les activités de l'Association.

En novembre 2022, les membres du Conseil ont acté qu'ils privilégiaient un apport partiel d'actif de la branche épargne-retraite à une nouvelle association à créer et maintenir l'Association.

#### ↳ Composition du Conseil d'Administration

Le mandat d'administratrice de Madame CHABAULT-TOTI arrivant à échéance à l'issue de la prochaine assemblée générale, le Conseil d'Administration a décidé de soumettre son renouvellement à l'approbation de ladite assemblée générale et pour une durée de six années.

Il a en outre été proposé d'étudier la candidature de nouveaux administrateurs afin d'enrichir la représentativité et l'expertise collégiale du Conseil d'Administration ; en application de l'article 9 des statuts de l'Association, un affichage d'appel à candidature a été apposé au siège social et ce, jusqu'au 31 décembre 2022.

Aucune candidature ne s'est exprimée et/ou n'a été reçue dans les délais fixés aux statuts. En conséquence, la résolution afférente à cette proposition ne sera pas soumise au vote de l'Assemblée Générale.

#### **6) RAPPORT DES AVENANTS SIGNES EN 2022 PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Au cours de l'année 2022 et plus particulièrement au second semestre 2022, les principaux avenants signés par le Conseil d'Administration sur les contrats groupe souscrits par l'Association portaient essentiellement sur des modifications réglementaires, de clauses types (e.g. mention de la signature électronique) et/ou de l'intégration de Generali Vie en qualité d'assureur-vie.

En outre, il est indiqué qu'aucune nouvelle souscription de contrat de groupe n'a été soumise à l'autorisation du Conseil d'Administration au cours de l'année 2022.

Conformément à la possibilité offerte par les nouvelles dispositions réglementaires, l'assemblée générale a délégué, par décision en date du 2 juin 2022, pour une durée maximum de dix-huit mois, le pouvoir au conseil de signer un ou plusieurs avenants aux contrats groupe souscrits, et ce dans les matières suivantes :

- adaptation des contrats directement liée à des modifications réglementaires,
- modification des contrats de prévoyance, des contrats de santé et des contrats emprunteur,
- toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la rédaction des notices d'information remises aux adhérents, sans que cette rédaction ne puisse modifier les droits et obligations des parties.

Les avenants signés en 2022 portaient essentiellement sur :

↳ Ajouts de supports sur le contrat Médicale Sérénité :

- ATHENA OBJECTIF IMPACT FEVRIER 2022 :

Ce produit de placement risqué est une alternative à un investissement dynamique de type « actions ». Il est indexé sur l'indice SBF ® Top 50 ESG EW Decrement 50 Points, composé de 50 entreprises françaises sélectionnées en fonction de la notation « ESG » (Social et Gouvernance) de l'organisme Vigeo Eiris et de leur capitalisation boursière. L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an. Le remboursement de ce produit est conditionné à l'évolution de cet indice.

Ce produit a été commercialisé en janvier 2022.

Afin de procéder à l'élargissement de l'offre immobilière sur le contrat Médicale Sérénité pour apporter plus de diversification au sein des supports disponibles et répondre aux attentes des différents investisseurs, ont été introduits 14 nouveaux supports UC immobilières représentées par 7 Société Civile de Placement Immobilier (SCPI), 4 Sociétés Civiles Immobilières (SCI) et 3 Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI).

Unité de Comptes - UC	Société de gestion de portefeuille
SCPI Primopierre	Primonial REIM
SCPI PF Grand Paris	Perial
SCPI Immorente	Sofidy
SCPI Epargne Pierre	Atland Voisin
SCPI PFO	Perial
SCPI Patrimmo croissance	Primonial REIM
SCPI Pierval Santé	Euryale AM
SCI Novaxia	Novaxia Investissement
SCI Perial Euro Carbonne (PEC)	Perial Asset Management SAS
SCI Conviction immobilières	Sofidy
SCI Trajectoire Santé	Euryale Asset Management
OPCI Preim ISR Vie	Primonial REIM
OPCI Altixia Valeur (part p)	Altixia REIM
OPCI Aviva Experimmo	Aviva Investors France

- ATHENA OBJECTIF IMPACT JUILLET 2022

Ce produit de placement risqué est indexé à un indice « ESG ». L'indice SBF® Top 50 ESG EW Decrement 50 Points (« l'indice »), composé de 50 entreprises françaises sélectionnées en fonction de la notation « ESG » (Social et Gouvernance) de l'organisme Vigeo Eiris et de leur capitalisation boursière. L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an. Le remboursement du produit « ATHENA OBJECTIF IMPACT JUILLET 2022 » est conditionné à l'évolution de cet indice.

Le remboursement du capital à l'échéance se fera si l'indice n'enregistre pas une baisse de plus de 50% par rapport à son Niveau de Référence à la date de constatation finale. Sinon, l'investisseur subit une perte en capital partielle ou totale au-delà.

L'investissement est d'une durée de 10 ans maximum (hors cas de remboursement anticipé). Un remboursement du capital est possible chaque trimestre à partir du quatrième trimestre, si à l'une des dates de constatation trimestrielle, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son Niveau de Référence.

L'objectif de gain est de 2,325 % par trimestre écoulé, soit 9,07 % par an en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé ou si le niveau de l'indice à l'échéance est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau de Référence, soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 9,07 % ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 7,98 %.

↳ Ajout de supports sur les contrats Médicale Investissement 1 et 2 :

4 supports ont été introduits dans les contrats Médicale Investissement 1 & 2.

Les principales caractéristiques de ces fonds sont résumées ci-dessous :

Classe actifs	Libellé	Stratégie de gestion	Présence de la stratégie dans le contrat
Actions énergie	Guinness Sustainable Energy Fund class C EUR Acc	Le fonds investit dans les parts d'un éventail d'entreprises du secteur des énergies renouvelables. Les énergies renouvelables désignent les énergies qui n'utilisent pas de combustibles fossiles, tels que le pétrole ou le charbon. Le Fonds est considéré comme étant géré activement en référence à l'Indice MSCI World.	Ajout d'un support thématique sur l'énergie avec une grande diversification géographique qui vient s'ajouter au fonds Pictet Clean Energy qui n'est plus poussé par Amundi.
Actions autres thèmes particuliers	BFT France Emploi ISR - P	L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC All Tradable après prise en compte des frais courants, tout en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France et en intégrant des critères E.S.G	L'ajout de ce fonds permet de renforcer l'offre responsable du contrat et favoriser l'investissement en France.
Actions françaises	BFT France Futur P-C	"L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (dividendes réinvestis), indice représentatif de la performance des petites et moyennes entreprises françaises après prise en compte des frais courants, à partir d'une sélection d'actions d'entreprises françaises, tout en respectant une approche responsable ciblant un niveau d'émissions carbone inférieur en permanence de 30% à celui de l'indicateur de référence."	L'ajout de ce fonds permet de renforcer l'offre responsable du contrat et favoriser l'investissement en France
Actions sectorielles	CPR Invest - Hydrogen - A EUR - Acc	L'objectif du Compartiment consiste à surperformer les marchés d'actions mondiaux sur une longue période (au minimum cinq ans) en investissant dans des actions internationales de sociétés évoluant dans toute partie de l'économie de l'hydrogène.	Intégration d'une nouvelle thématique dans le cadre de la décarbonisation. Une vision large de l'univers de l'hydrogène pour en couvrir tout le scope: 1/ Production d'énergie verte, 2/ Production, stockage & distribution de l'hydrogène 3/ Technologies et composants et 4/ Utilisateurs

Ces supports ont été intégrés à l'offre en juin 2022.

### ↳ Evolution des contrats Assurance des Emprunteurs (ADE) :

La Loi n°2022-270 du 28 février 2022 pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur dite « loi Lemoine » est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022.

Désormais et entre autres mesures introduites, le questionnaire médical n'est plus possible pour certains emprunteurs sous conditions, quel que soit leur état de santé. En matière de processus de résiliation, ladite loi remplace les dispositifs Hamon et la possibilité de résiliation annuelle par une résiliation à tout moment.

Ces nouvelles dispositions applicables dès juin 2022 ont nécessité la signature d'avenants pour mise à jour réglementaire ainsi que la modification de la notice d'information et de la fiche dite IPID (« *Insurance Product Information Document* ») pour les produits 263 (La Médicale) et 265 (Interfimo).

### ↳ Evolution des contrats Mediprat :

Les travaux de modification des contrats groupe et des notices d'information du produit Mediprat concernaient :

- Clause d'indexation des garanties pour le 228 :  
Le taux précisé dans la notice d'information est de 2% minimum. Néanmoins depuis 2018 l'indexation appliquée est de 1%. Une mise à jour de ladite notice était rendue nécessaire pour prolonger dans le temps le 1%.
- Pour l'ensemble des produits 228, 229, 230 et 231 :  
Les modifications portaient sur la mise en conformité des clauses réglementaires (e.g. réglementation sur la protection des données à caractère personnel) et la clarification de clauses visant à éviter les interprétations, les réclamations et la fraude (e.g. formalités en cas de sinistre), ainsi que sur des évolutions en termes de couverture.

Les avenants aux contrats groupe ont été signés en juillet 2022 et les avenants à la notice d'information ont été adressés aux assurés fin septembre 2022. L'application de ces nouvelles dispositions a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les contrats 228, 229 et 230 et au 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour le contrat 231.

### ↳ Evolution des contrats Frais de santé :

En synthèse, les mises à jour des contrats Frais de santé portaient sur :

- Une évolution réglementaire des garanties (e.g. ajout du forfait Patient Urgence dans les grilles de garanties),
- Des évolutions réglementaires et juridiques (e.g. ajout de la résiliation sous 2 jours),
- Une meilleure lisibilité client (e.g. suppression de la référence à des textes de loi, revalorisation des cotisations).

La mise en place opérationnelle de la notice d'information se distinguait selon :

- Les affaires nouvelles : au 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;
- Les contrats en portefeuille : les modifications de garanties étant réglementaires, elles s'appliquent de fait aux contrats en portefeuille, depuis leur date de mise en place.

Un tableau récapitulatif des avenants et contrats signés en 2022 est annexé au présent rapport.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de renouveler la délégation dans les termes suivants :

*« L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, et pour une durée de 18 mois à compter de ce jour, le pouvoir de négocier tous avenants aux contrats groupe en cours souscrits par l'Association auprès des Sociétés d'Assurances aux fins de les adapter :*

- adaptation des contrats directement liée à des modifications réglementaires,*
- modification des contrats de prévoyance, des contrats de santé et des contrats emprunteur,*
- toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la rédaction des notices d'information remises aux adhérents, sans que cette rédaction ne puisse modifier les droits et obligations des parties.*

*En cas de signature d'un ou plusieurs avenants, le Conseil d'administration en fera rapport à la plus proche Assemblée. »*

## EXERCICE 2022

### AVENANTS ET CONTRATS SIGNES PAR LA MEDICALE VIE-PREVOYANCE

DATE DE SIGNATURE OU DATE D'EFFET	PRODUIT	AVENANT SOUSCRIPTION	OBJET	CONSEIL ADMINISTRATION
Janvier 2022	Médicale Sérénité	Avenant	Ajout du fonds ATHENA OBJECTIF IMPACT FEVRIER 2022	28/01/2022
-	Médicale Sérénité	Avenant	Ajout de 14 nouveaux supports UC immobilières	29/03/2022
Juillet 2022	Médicale Sérénité	Avenant	Ajout du fonds ATHENA OBJECTIF IMPACT JUILLET 2022	02/06/2022
Juin 2022	Médicale Investissement 1 Médicale Investissement 2	Avenant	Ajout de supports : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Guinness Sustainable Energy Fund class C EUR Acc</li> <li>- BFT France Emploi ISR-P</li> <li>- BFT France Futur P-C</li> <li>- CPR Invest – Hydrogen – A EUR - Acc</li> </ul>	29/03/2022
Juin 2022	Contrats Assurance des Emprunteurs (ADE)	Avenant	Evolution des contrats ADE et notices d'information en accord avec La LOI n° 2022-270 du 28 février 2022 pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur dite loi Lemoine	29/03/2022 02/06/2022
Janvier 2023 (Pour les contrats 228, 229, 230)  Juillet 2023 (Pour le contrat 231)	Contrats Mediprat	Avenant	Evolution des notices d'information Mise en conformité des notices d'information pour les contrats Mediprat 228, 229, 230 et 231	02/06/2022
Juillet 2022	Contrats Frais de santé	Avenant	Evolution des notices d'information pour mise en conformité avec les normes réglementaires des garanties, l'évolution juridique et réglementaires et l'objectif de clarification	02/06/2022